



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet le Bois

Compte rendu du Conseil Municipal légalement convoqué le 13 avril 2017, à 19h30

Présents : Véronique Besnard, Michel Hanon, Philippe Pernette, Thierry Bobbera, Christian Bonnetaud, , Vanessa Varlet, Dominique Van Lokhorst

Pouvoir : Jean-Luc Bezeau à Michel Hanon
Pierre Brunet à Philippe Pernette
Véronique Routier à Véronique Besnard

Ouverture de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Thierry Bobbera

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2017.

Compte de gestion 2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisées par la trésorière d'Epône, Madame Lorier et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif 2016 de la commune.

Vote pour : 10

Compte administratif 2016

Le compte administratif présenté chapitre par chapitre est en tout point conforme au compte de gestion.

Vote pour : 8

Affectation du résultat

A la suite du vote du compte administratif, il est proposé d'affecter le résultat 2016 comme suit :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Résultat au 31/12/2016 | 65.513,61€ |
| Affectation en réserve (1068) | 65.513,61 € |
| Résultat d'investissement (001) | -151.520,42€ |

Le déficit d'investissement s'explique par des frais engagés par la commune sur des compétences transférées à la communauté urbaine qui n'a pas encore effectué tous les retours financiers. Cette situation sera régularisée sur l'exercice 2017.

Vote pour : 10

Budget 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 et le propose au vote.

Vote pour : 10

Vote des taxes communales

Bien que suite aux diminutions des dotations de l'Etat, environ 2 communes sur 3 augmentent la taxe d'habitation et parfois de manière importante, nous proposons de ne pas toucher celles de Montalet le Bois pour 2017.

Vote pour : 10

Définition de la consistance du domaine public routier communautaire

La communauté urbaine nous demande de délibérer sur le domaine public routier afin d'acter le linéaire relevé par ses soins, soit 5.185 mètres.

Vote pour : 10

Fin de la réunion : 21h30

Le Maire
Michel HANON



Les délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.